

[Anecdote en patois]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui jouissait d'une sorte de droit d'asile; mais là encore elles éprouvèrent de l'opposition, et une sentence du bailli de cette juridiction les en chassa le 11 septembre 1651.

La même année, un écrit anonyme dévoila les cérémonies secrètes qui accompagnaient l'initiation des compagnons selliers. La nature de ces pratiques scandalisa au plus haut point le clergé. Les confesseurs eurent ordre d'engager leurs pénitents de tous les ordres du compagnonnage à faire un aveu public de leurs mystères et à renoncer aux formules sacrilèges qui s'y trouvaient mêlées. Plusieurs évêques publièrent des mandements à ce sujet et tonnèrent contre le compagnonnage.

Il y eut de la part de quelques-uns des compagnons de divers métiers des déclarations écrites, où était détaillé tout ce qui se passait pendant les réceptions. Ces actes individuels provoquèrent une solennelle abjuration du corps entier des compagnons cordonniers, qui s'engagèrent à n'user plus jamais à l'avenir de cérémonies semblables. Cet exemple fut suivi par les selliers, les chapeliers et les tailleurs, et par une partie des charbonniers. Les autres corps de métier refusèrent de se joindre à ceux-ci, qu'ils accusaient d'apostasie, et ils continuèrent de pratiquer leurs mystères, comme par le passé, tant à Paris que dans le reste de la France.

Les cérémonies du compagnonnage qui furent révélées alors, accusent une origine fort ancienne et dérivent incontestablement des initiations de l'antiquité. On y retrouve les purifications imposées au récipiendaire, le mythe funéraire, les symboles et le langage énigmatique qui caractérisent ces mystérieuses solennités.

Les compagnons *charbonniers* se réunissaient dans une forêt. Ils se donnaient le titre de *bons-cousins*, et le récipiendaire était appelé *guépier*. Avant de procéder à la réception on étendait sur la terre une nappe blanche sur laquelle on plaçait une salière pleine de sel, un verre d'eau, un cierge et une croix. La nappe représentait un linceul, le sel les trois vertus théologales; le cierge les flambeaux qu'on allumera à notre mort, etc., etc.

L'aspirant prosterné, les mains étendues sur l'eau et sur le sel, jurait de garder le secret des compagnons. Puis, soumis à diverses épreuves, il recevait la communication des signes et mots mystérieux.

Ce compagnonnage existe encore dans une grande partie de l'Europe et compte de nombreux initiés dans la Forêt-Noire, les forêts des Alpes et du Jura. Les charbonniers n'admettent pas seulement parmi eux des hommes exerçant leur profession; ils agrègent également des personnes de toutes les classes.

Les *selliers* et les *cordonniers* procédaient à leurs réceptions dans un local composé de deux chambres; dans l'une l'aspirant jurait de garder le secret, et dans l'autre il était initié. Au fond était une chapelle; sur l'autel un crucifix, des cierges, un missel et tout ce qui est nécessaire au service divin. Le compagnon qui présidait disait la messe, en y mêlant quelques formules particulières.

Les cérémonies de réception des *chapeliers* avaient beaucoup d'analogie avec ce qui se passait dans les mystères de l'antiquité. On dressait une table sur laquelle il y avait une croix, une couronne d'épines, une branche de palmier et tous les instruments de la passion du Christ. Le récipiendaire, qui représentait Jésus, subissait les épreuves auxquelles le fils de l'homme fut soumis pendant son passage sur la terre.

La réception des *tailleurs* se faisait à peu près comme celle des chapeliers.

La publicité donnée à ces pratiques secrètes, les poursuites qu'elles motivèrent, déterminèrent plusieurs compagnons à les abandonner et même à se dissoudre. Quelques-uns se firent admettre dans une des diverses familles des compagnons du bâtiment. — Ces derniers compagnonnages ont conservé jusqu'à présent leurs formulaires de réception originaire. Ils forment trois catégories distinctes: les *enfants de Salomon*, les *enfants de maître Jacques* et les *enfants du père Soubise*.

La place dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de donner les légendes qui servent de base à ces différentes fractions.

En général, les mystères du compagnonnage sont divisés en plusieurs grades. Par exemple, parmi les menuisiers du devoir des enfants de Salomon, on compte les *compagnons reçus*, les *compagnons finis* et les *compagnons initiés*. Pour se faire recevoir, il faut qu'un sujet ait achevé son apprentissage, et qu'il ait produit ce qu'on appelle son *chef-d'œuvre*. Après un certain temps de noviciat, il subit les épreuves physiques et morales, prête le serment, reçoit l'accolade et les connaissances particulières à son grade. Il porte en outre certains attributs qui lui servent encore à prouver sa qualité: ce sont une canne d'une longueur particulière, des rubans à son chapeau ou à sa boutonnière, des boucles d'oreille, etc., etc.

Les fêtes du compagnonnage ont lieu à divers époques. Les tailleurs de pierre chôment l'Assomption; les serruriers, Saint-Pierre; les charpentiers, Saint-Joseph; les menuisiers, Sainte Anne.

Après sa réception, le compagnon se dispose à faire son *tour de France*. Un des membres de la société nommé le *rouleur* s'informe chez le maître s'il n'a aucune plainte à faire contre le compagnon, et si la réponse est négative, tous les membres de la société font au partant la *conduite en règle*. Le rouleur marche en tête, à côté de lui, portant sur son épaule le sac de voyage suspendu à l'extrémité d'une longue canne. Le reste des compagnons tenant aussi des cannes ornées de rubans suivent à quelque distance. Tous sont munis de bouteilles et de verres et chantent la chanson du départ. Au moment où il faut se séparer ont lieu des démonstrations variant dans chaque compagnonnage, mais qui sont toujours suivies d'embrassades et de libations. Le signal du départ est ensuite donné et le voyageur s'éloigne seul. S'il aperçoit au loin un autre compagnon qui vient à sa rencontre, il le *tope*, c'est-à-dire entame avec lui un dialogue de ce genre: « Tope pays! Quelle vocation? — Forgeron. Et vous pays? — Serrurier. — Compagnon? — Oui, pays. Et vous? — Compagnon aussi. » Ils se demandent ensuite à quel devoir ils appartiennent. S'ils sont de la même société, ils boivent à la même gourde; s'ils sont d'un devoir opposé, ils s'injurient souvent et finissent par se battre. Car les différentes familles du compagnonnage ont été longtemps dans un état permanent d'hostilité. Mais ces collisions deviennent de jour en jour plus rares et toutes les branches du compagnonnage tendent à se confondre en une seule pour mettre en commun les ressources de l'association et les avantages du dévouement fraternel.

(La suite au prochain numéro.)

On mot dé soulon.

L'étai lo lindéman dâu boun-an. Trauvo on hommo cutsi din la nai.

— Coumin paudé-vo restâ inquié pai la fraî que fâ, mon pouro Daniét?

— Pardié, que mé répond, se ne m'étai pâ force de lâi restâ, ia grand tin que sarè via.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

AU MAGASIN MONNET

Place Saint-Laurent,

DÉPOT

Des véritables **pastilles de ministres**

préparées

PAR FRÉD. ROUX, PHARMACIEN,

à Nyon,

successeur de STRECKER.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.